

Saint-Maximin, le 10 septembre 2025

Olivier Roziau
Maire de Saint-Maximin

à

Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
38530 SAINT-MAXIMIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le
mercredi 17 septembre 2025 - à 20 heures - dans la salle du conseil municipal
et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2025 ;
- Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;
- Affaires générales : Cession de barnum à titre gratuit aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Intercommunalité :
 - Convention de prestation de services afin de bénéficier du service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme - avenant n° 5,
 - Transfert de compétence : domaine nordique du Barioz,
 - Transfert de compétence : funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet ;
- Patrimoine / Environnement :
 - Site local Espace naturel sensible du marais d'Avalon (SL151) - convention de labellisation,
 - Modification du tarif de l'aire de camping-car (place du Marais) ;
- Cadre de vie / Culture : Contrat avec ArtiStF productions pour le spectacle *Festival Mon Village Invite l'Humour* ;
- Affaires générales / Ressources humaines : Tableau des emplois ;
- Vie sociale / Affaires sociales : Tarif du repas pour un accompagnant non-invité au repas de Noël des aînés ;
- Vie sociale / Finances : Décision modificative n° 2 ;
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

*Pour le maire empêché,
L'adjoint au maire délégué,
Stéphane Malard.*

